



Durée

6 jours soit 40 heures

Dates | seul groupe

18 – 19 – 20 novembre 2026 et 9 – 10 – 11 décembre 2026

Contact

Informations, inscriptions

Nelly SOING, secrétaire pédagogique

Mail : soing.nelly@irts-pc.eu

Tél : 05 49 37 78 44

Tarif

Coût de la formation en inscription individuelle : 680 € par personne

Date limite d'inscription

15 jours avant le début de la formation

Taux de satisfaction 2023 : 100 %



Prestations et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap (après étude du dossier)

Référent Handicap : Tatiana ROUAN

06 34 99 28 85

crfh_poitiers@irts-pc.eu

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir la connaissance des textes sur l'apprentissage, le rôle et les fonctions du CFA
- Développer les compétences de coordination, d'accompagnement et d'évaluation du maître d'apprentissage
- Savoir formaliser un parcours d'apprentissage au sein de l'établissement en lien avec les référentiels de l'apprenant
- Mettre en œuvre une pédagogie de l'alternance dans l'établissement et avec l'organisme de formation
- Elaborer des outils soutenant l'accompagnement et l'évaluation de l'apprenti

PRE-REQUIS

- Avoir suivi la formation « Tuteurs de proximité : les bases » labellisée par la CPNE (40h)

Ou

- Etre titulaire des diplômes et titres : CAFDES, DEI, DEIS, DSTS, CAFERUIS, DEMF, DCS

PUBLIC

Formation ouverte à tout professionnel encadrant ou appelé à encadrer un apprenti

VALIDATION DE LA FORMATION

La formation est validée par une évaluation finale de chaque personne.

L'IRTS délivre une attestation de présence et une attestation de formation, à l'issue de la formation.

La formation de « maître d'apprentissage » est labellisée par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi CPNE.

POINTS ABORDES

Module 1 : L'apprentissage

- Le maître d'apprentissage : rôle, fonctions, compétences
- Aspects juridiques, réglementaires et administratifs du contrat d'apprentissage
- Le rôle et les fonctions du CFA
- Construction de l'identité professionnelle
- L'accompagnement formatif, les formes d'apprentissage

Module 2 : Accompagner le parcours de l'apprenti

- Identifier les situations d'apprentissage (progression et temporalité)
- Accompagner et évaluer l'apprenti : situer sa pratique dans les différentes formes d'accompagnement et d'évaluation, construire ses propres outils
- Travailler sa posture d'entretien et d'évaluation
- Evaluation formative de chaque stagiaire

NOS METHODES PEDAGOGIQUES :

L'IRTS Poitou-Charentes s'appuie sur une pédagogie participative intégrant :

- Une alternance d'apports théoriques actualisés, d'exemples concrets mis en relief avec la réalité des pratiques professionnelles, d'échanges et d'exercices pratiques,
- Des réalisations concrètes d'activités et des mises en situation,
- Une co-construction des contenus entre les apports et les expériences du groupe et les apports du formateur,
- Une participation active des stagiaires privilégiant l'échange (groupes limités à 15 personnes)
- Un support pédagogique remis à chaque formation.

MODALITES D'EVALUATION DE STAGIAIRES :

L'évaluation des stagiaires s'effectue :

- À l'entrée en formation par un échange sous forme de tour de table afin de recueillir les attentes et les acquis des stagiaires concernant la formation, ainsi qu'un questionnaire.
- En cours de formation par une évaluation de l'atteinte des objectifs visés sous formes variées (exercice, mise en situation, auto-évaluation,...).

L'évaluation de la satisfaction des stagiaires quant aux actions de formation s'effectue :

- À la fin de la formation :
 - À l'écrit par un questionnaire individuel et anonyme complété par chaque participant
 - À l'oral par un recueil de l'avis des stagiaires sous forme de tour de table

EN PRATIQUE

Possibilité de de formation sur l'ensemble des sites de formation de l'IRTS Poitou-Charentes : Poitiers, Niort, La Rochelle, Saintes et Angoulême, en fonction des demandes.

CONDITIONS

L'IRTS se réserve le droit de reporter la formation en deçà de 8 personnes inscrites.

Confirmation d'inscription, convocation à la formation et renseignements pratiques seront adressés 15 jours en amont de la formation.

L'inscription est validée à réception d'une convention co-signée IRTS – Structure employeur.

Les frais de transport, hébergement et missions ne sont pas inclus.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 54 86 00025 86 auprès du préfet de région de Poitou-Charentes.

Institut Régional du Travail Social

05 49 37 60 00 - irts@irts-pc.eu

1 rue Georges Guynemer - BP 215

86005 Poitiers Cedex

  www.irts-poitou-charentes.org

